

OFFRE PARRAINAGE



Jusqu'à **12 mois** de télésurveillance offerts

Parrainez vos proches et cumulez des mois d'abonnement offerts sur votre contrat de télésurveillance... Cette année, PROTECTION 24 vous réserve une offre vraiment exceptionnelle !

Jusqu'à **12 mois offerts**
pour 3 parrainages



1 proche parrainé
= **2 mois** d'abonnement offerts

2^e parrainage
= **4 mois supplémentaires** offerts

3^e parrainage
= **6 mois supplémentaires** offerts

Votre filleul en bénéficie aussi...

Pour lui, son 1^{er} mois d'abonnement au service de télésurveillance est offert !

(Valable sur le montant global de l'abonnement – options comprises)

Comment parrainer ?

Renvoyez-nous le coupon-réponse ci-dessous, **par courrier** dans une enveloppe blanche sans affranchissement à l'adresse suivante : PROTECTION 24 – Libre réponse 70311 – 41357 VINEUIL Cedex

OU connectez-vous directement sur **votre Espace Client** et remplissez le formulaire en ligne.



PROTECTION 24
GROUPE BNP PARIBAS

Règlement du parrainage 2012

- Offre valable jusqu'au 31 décembre 2012.
- Seuls sont pris en compte les contrats des filleuls installés et raccordés au Centre de Veille de PROTECTION 24 au plus tard au 31 décembre 2012.
- Le parrain est obligatoirement un client abonné au service de Télésurveillance de PROTECTION 24.
- Seuls les 3 premiers parrainages donnent droit à des mois d'abonnement gratuits.
- Les mois d'abonnement offerts au parrain dans le cadre de cette opération et selon les conditions fixées, portent sur le montant global de l'abonnement mensuel, options comprises.
- Le filleul est obligatoirement une personne morale ou physique différente du parrain.
- Le filleul peut cumuler son 1^{er} mois d'abonnement offert dans le cadre de l'offre parrainage 2012, avec une éventuelle autre opération promotionnelle en cours.

Parrain • vos coordonnées

Filleul • ses coordonnées

Nom*

Prénom*

Téléphone*

Préférences pour être contacté par PROTECTION 24

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi

Entre H..... et H.....

Les données personnelles signalées par un astérisque sont obligatoires pour l'opération envisagée. Elles ont pour finalité de permettre à PROTECTION 24 de prendre contact avec vous et votre filleul en vue de lui présenter le service de télésurveillance et de procéder à la réservation de son contrat. Le responsable du traitement est PROTECTION 24. Ces données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, par courrier adressé à PROTECTION 24, 628 Avenue du Grain d'Or – 41354 VINEUIL Cedex.



PROTECTION 24 – S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 672 000 euros - RCS 420 127 128 BLOIS - Siège social : 628, Avenue du Grain d'Or-41350 VINEUIL. PROTECTION 24 est titulaire de l'autorisation administrative n°03-2416 délivrée le 4 juillet 2003 par le Préfet de Loir-et-Cher. «L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics». Station Centrale de Télésurveillance certifiée APSAD type P3 sous le n°162.00.31. Référence : 2.200.CO20-00. Document non contractuel.